

CEREMONIE DU 8 MAI

Le vendredi 8 mai 2020, nous commémorerons la victoire du 8 mai 1945.

Personne ne doit oublier les victimes tombées sur les champs de bataille, sous les tortures, devant les pelotons d'exécution ou dans les camps de concentration, libérés il y a tout juste 75 ans.

Néanmoins, la situation sanitaire et les mesures de confinement ne permettent pas de tenir les cérémonies commémoratives dans le format habituel (public, nombreux porte-drapeaux, représentants d'associations, présence de troupes...).

C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé d'autoriser la tenue des cérémonies pour le 8 mai en format restreint, en respectant les mesures suivantes et en appliquant les gestes de distanciation :

La population ne sera pas conviée en revanche elle sera invitée à s'associer à la commémoration en pavoisant ses balcons, fenêtres.

Il n'y aura pas de troupes et pas d'invités ;

En égard à leur âge, les anciens combattants, habituellement très présents, constituent une population qu'il convient de protéger, c'est pourquoi les associations d'anciens combattants ne seront pas conviées ;

Le maire pourra procéder au dépôt d'une gerbe, accompagné éventuellement d'un adjoint et d'autres élus, n'excédant pas 5 personnes et en respectant les mesures de distanciation ;

La présence facultative des porte-drapeaux se limitera à un ou deux jeunes porte-drapeaux au maximum.

